

PORTS DE L'ESCAUT

PORTS DE L'ESCAUT
TARIF A PARTIR DU 1er JANVIER 2023

| Objet | Unité de calcul | Euros HT |
|---|----------------------------|--|
| 1) REDEVANCE D'USAGE D'UN QUAI Pour les utilisateurs n'ayant pas de convention d'occupation temporaire. Décompte par année civile. Chargement - Déchargement de marchandises en vrac (sans utilisation d'un outillage public) | Tonne | 0,33 |
| Chargement - Déchargement de marchandises en conventionnel (Coils, brames, tubes, grumes, ... d'un poids unitaire inférieur à 30 T) | Tonne | 0,58 |
| Les redevances s'appliquant à des trafics annuels portant sur des quantités supérieures à 50 000 T pourront bénéficier d'une réduction : - de 15 % entre 50 000 et 100 000 T, - de 25 % entre 100 001 et 200 000 T, - de 30 % à partir de 200 001 T, | | |
| 2) REDEVANCE DOMANIALE A - AVEC ENGAGEMENT DE VOLUMES Pour les utilisateurs bénéficiant d'une convention d'occupation temporaire <u>avec engagement minimal de trafic de 2,5T / m² / an.</u> En cas de dépassement de l'engagement minimal de tonnage, les tonnes supplémentaires bénéficieront d'une réduction complémentaire de 5% par rapport à la réduction sur le tonnage déjà consentie (cf. redevance d'usage d'un quai). En cas de non réalisation du tonnage contractuel, les tonnes non réalisées donneront lieu à facturation à hauteur de 0,30 € HT / tonne. | € HT / m ² / an | 1,60 à 3,20 |
| B - SANS ACTIVITE VOIE D'EAU Location de terre-plein aménagé pour une durée supérieure à 48 H Dans le cas d'une location inférieure à 12 mois, le tarif appliqué sera celui au mois | m ² / mois | 1,90 à 6,40 |
| | m ² / an | 0,55 à 5,50 |
| 3) MANUTENTION DE COLIS LOURDS Redevances s'appliquant à l'embarquement et au débarquement de colis lourds, lorsque ceux-ci sont manutentionnés par les usagers à l'aide de leurs propres engins, avec éventuellement stockage sur les terres-pleins d'une durée n'excédant pas 48 H | | |
| A - Redevance fixe à l'unité Colis de 0 à 10 T Colis de 11 à 40 T Colis de 41 à 85 T Colis de 86 à 180 T Colis de plus de 180 T | Unité | 62,00 136,00 193,00 285,00 365,00 |
| B - Redevance proportionnelle (Colis de toutes catégories) - Cette redevance s'ajoute à la précédente | Tonne | 5,35 |
| 4) MANUTENTION DE CONTENEURS Consulter l'opérateur du terminal dédié <i>Escaut Valenciennes Terminal</i> sur le quai public de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve | | |
| 5) ECLAIRAGE QUAI SAINT-SAULVE Eclairage du quai 4h : le matin de 5h à 9h, ou le soir de 17h à 21h. A la demande du client 48h avant l'opération | Unité | 11,50 |

Pour la réalisation d'opérations non cotées ci-dessus, nous consulter.
Tél. : 06 08 63 48 22 - Email : portpublicdevalenciennes@grandhainaut.cci.fr